



## DÉLIBÉRATION N°2026-38

Séance du mardi 26 mai 2026

**LE 26 MAI 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 19 MAI 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.**

### **Nombre de Conseillers**

En Exercice	19
Présents	14
Votants	18

**Présents** : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Caroline LEEMANS, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, Mme Jessica LAUVERGEON, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloise BURR.

### **Pouvoirs** :

Mme Zahia BOUKTAB avait donné pouvoir à Mme Laura PAUTLER,  
Mme Aurore CLEMENT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,  
M. Dominique BARIL avait donné pouvoir à M. Mickaël CHAPELLE GARCIA,  
Mme Chrystelle FAURE avait donné pouvoir à Mme Sylvie MEURIOT.

**Absents** : M. Nicolas ANTHERIEU

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël CHAPELLE GARCIA

### **OBJET** : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HÉRAULT INGÉNIERIE

**Vu** l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ;

**Vu** le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

**Vu** les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Monsieur le Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination mais le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE DÉCIDER** de ne pas voter au scrutin secret pour la désignation des représentants de la commune à l'Agence Hérault Ingénierie ;
- **DE DESIGNER** M. Philip VALANDRO comme représentant titulaire et M. Serge SERRA comme représentant suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**ADOpte** à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

**Mickaël CHAPELLE GARCIA**  
Secrétaire de séance



**Gilles CUSIN**  
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 29/05/2026

et de sa publication le 29/05/2026

et/ou de sa notification le \_\_\_\_\_